



## Chômage partiel et salaire

Par **Tchck**, le **08/02/2021** à **19:30**

Bonjour

Je voulais savoir que faire

mon employeur nous a mis au chômage partiel mais on a travaillé ( chômage partiel 100%)

les bulletins de salaire avec 3 mois de retard ... après insistance

les salaires avec 8 à 13 jours de retard

Une mutuelle qui n'a pas connaissance de l'entreprise

après plusieurs gestes de sympathie et de soutiens envers lui il n'y a aucun retour et beaucoup de malhonnêteté

quelle est la meilleure des solutions svp

Par **P.M.**, le **08/02/2021** à **20:31**

Bonjour,

Si l'employeur vous a fait travailler pendant une période d'activité partielle (chômage partiel), vous pourriez alerter l'Inspection du Travail et/ou l'URSSAF...

Si l'employeur fournit les bulletins de paie en retard et que vos salaires ne sont pas versés régulièrement, vous pourriez envisager un recours devant le Conseil de Prud'Hommes, de même pour la complémentaire santé d'entreprise en prévenant l'employeur qu'il pourrait devoir vous indemniser des frais de santé non indemnisés...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...